



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE PURITY PLUS AF

### 1 – IDENTIFICATION

---

Produit : PURITY PLUS AF

Informations sur la société : **Burgundia Cœnologie**

ZAC Portes de Beaune – 29, rue Buffon - 21200 BEAUNE \_ France

Tel : 03.80.22.43.21

Mail : [laboratoire@burgundia.fr](mailto:laboratoire@burgundia.fr)

N° d'appel d'urgence : Centre Antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80.

ORFILA 01 45 42 59 59

### 2 – INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

---

Nature du produit : préparation à base de bentonite et de PVPP (Polyvinylpolypyrrolidone).

Substance apportant un danger : anhydride sulfureux (0,5 %) - CAS n° 7446-09-05

N° CAS (PVPP) : 9003-39-8

Nom CAS (PVPP) : 2 Pyrrolidinone, 1-Ethenyl-, Homopolymère

Nom IUPAC (PVPP): Poly (1-ethenyl pyrrolidin-2one)

Concentration (PVPP) : 30%

### 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

---

Risques les plus importants pour l'homme et son environnement :

- R 22 : nocif en cas d'ingestion
- R 36/37 : irritant pour les voies respiratoires et les yeux
- S 2 : conserver hors de la portée des enfants.

Non toxique dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 4 – PREMIERS SECOURS

---

En cas de contact avec la peau : Se laver abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes en maintenant la paupière ouverte. Si une irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche et la gorge avec de l'eau. Boire de l'eau. Si des troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Évacuer à l'extérieur ou dans un lieu ventilé. Si des symptômes d'irritation ou de sensibilisation surviennent (respiration courte ou sifflante, toux), consulter un médecin.

### 5 – MESURES EN CAS D'INCENDIE

---

Produit inflammable au contact d'une flamme. En suspension dans l'air, à traiter comme un produit inflammable.

Moyens d'extinction : eau, gaz carbonique, mousse, poudre chimique. L'eau peut s'avérer inefficace, mais doit cependant être utilisée pour maintenir au frais les fûts exposés aux flammes.

Produits de décomposition dangereux : émission de fumées irritantes lors de la décomposition par la chaleur.

### 6 – MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

---

Précautions individuelles : Maintenir le fût à l'abri des sources de chaleur, de flammes, de sources d'étincelles. Maintenir le fût fermé. Éviter les poussières. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Méthodes de nettoyage : Évacuer avec les déchets solides conformément aux réglementations nationales et locales. Arroser d'eau la zone de déversement.

### 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

---

Manipulation : Eviter de respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains après manipulation.

Stockage : Produit hygroscopique. A conserver dans son emballage d'origine, fermé. Stocker dans un local sec.

## 8 – CONTROLE D'EXPOSITION/MESURES DE PROTECTION

---

Ventilation : Utiliser une ventilation correcte.

Protection respiratoire : Masque de protection quand la poussière due à la manipulation du produit ne peut pas être évitée, et en cas de dépassement des TLV ou PEL.

Protection des yeux : Lunettes de protection chimique.

Mesures d'hygiène : Observer les règles d'hygiène habituelles en particulier, se laver après manipulation.  
TLV/ TWA-10 mg/m<sup>3</sup> total, 5 mg/m<sup>3</sup> respirable – PE L: TWA -15 mg/m<sup>3</sup> total, 5 mg/m<sup>3</sup> respirable.

## 9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

---

Aspect : poudre blanche légère.

Odeur : sans.

pH de la solution : 5,00-11,00 (1% en suspension)

Solubilité : insoluble dans l'eau et dans la plupart des solvants.

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité. Pour plus d'informations, se référer à la fiche Technique Produit.

## 10 – STABILITE ET REACTIVITE

---

Produit stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Réactivité : réactions dangereuses avec oxydants et réducteurs concentrés.

## 11 – INFORMATIONS SUR LA TOXICITE

---

### **Toxicité aiguë de la PVPP :**

- Par inhalation : chez l'homme, le cobaye et le lapin, l'exposition aux aérosols et aux poussières de petites particules, n'ont mis en évidence aucune nocivité.
- Par ingestion : DL 50 > 100 g/kg. Des études sur les rongeurs et sur le chien n'ont montré aucune nocivité à des doses allant jusqu'à 10% du régime alimentaire (28 et 90 jours chez le rat et 28 jours et 180 jours chez le chien. Le produit a fait l'objet d'une monographie du J.E.F.C.A. pour définir une dose d'absorption journalière autorisée.
- Effet sur les yeux : sur le lapin, aucune irritation oculaire primaire.
- Effet CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) : Des tests effectués sur une molécule analogue, le produit n'est pas mutagène. Des études tératologiques menées avec une molécule analogue ont montré qu'incorporé à la dose de 10 % dans le régime alimentaire n'ont révélé aucun effet d'embryotoxicité - tératogénèse ou de toxicité sur le fœtus.

## 12 – EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

---

DBO5 : 200 mg/g

DCO : 400 mg/g

## 13 – ÉLIMINATION

---

Déchets de résidus : évacuer avec les eaux usées conformément aux réglementations nationales et locales.

Emballages souillés : éliminer les emballages avec des déchets solides conformément aux réglementations en vigueur.

## 14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

---

Non concerné par la réglementation sur le transport des matières dangereuses.

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

Non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des substances dangereuses.

## 16 – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

---

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes recommandations et suggestions sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de ce produit.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »